



OBJET : ACHAT DE MATÉRIEL SCOLAIRE

Le 21 août 2018

AUX PARENTS, AUX TUTEURS

Mesdames,
Messieurs,

Au mois de juin dernier, une directive ministérielle a été émise par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, ainsi que les balises permettant son application. À la réception de celles-ci, certains items obligatoires doivent être maintenant retirés de la liste de fournitures scolaires.

Les items sont les suivants :

- Pâte à modeler (maternelle)
- Carton donvale (1^{re} année, 3^e année)
- Carton 55X71cm (1^{re} année, 2^e année)
- Jeton de bingo (2^e année, 3^e année)
- Jeu de cartes (4^e année)

Afin de respecter ces balises, ces items seront désormais fournis gratuitement par l'école.

Les parents qui auraient acheté le matériel ci-dessus sont invités à retourner ces articles aux commerçants afin de se faire rembourser.

S'il est impossible de retourner l'article, vous pouvez nous demander un remboursement sur présentation d'une preuve d'achat.

Pour ce faire, veuillez remplir le coupon-réponse ci-dessous, et l'apporter à l'école entre le 30 août et le 14 septembre 2018, accompagné de l'article ET d'une copie de votre facture. Nous vous remettons un chèque dans les jours qui suivront.

Si vous avez besoin de plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 514.380.8899, poste 4721. Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les plus sincères.

Isabelle Lessard
Directrice

Nom de l'enfant : _____ Groupe : _____

Nom de l'article : _____ Prix payé taxes incluses: _____

Nom du parent : _____ # de tel : _____